



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie



**Bilan annuel de l'animation du DocOb
du site Natura 2000 FR 1100819
ZSC « Bois de Vaires-sur-Marne »
Année 2021**



Septembre 2022

Photographie en page de couverture :

La mégaphorbiaie eutrophe du Bois de Vaires © AEV, S.Coste-Durieux, 2019

SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	3
1.2	L'animation	3
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	3
1.4	Missions de la structure animatrice	8
2	Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.	9
2.1	Animation des contrats Natura 2000	9
2.1.a	Suivi des contrats en cours	Erreur ! Signet non défini.
2.1.b	Projets de nouveaux contrats	Erreur ! Signet non défini.
2.2	Animation de la charte Natura 2000	12
3	Évaluation des incidences des projets	12
4	Suivis scientifiques et techniques	13
4.1	Suivis écologiques	13
4.1.a	Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.	13
4.1.b	Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000	14
4.1.c	Projet d'extension du site Natura 2000	Erreur ! Signet non défini.
5	Information, communication, sensibilisation	15
5.1	Création et mise à jour d'outils de communication	15
5.2	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	15
6	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	16
7	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	16
7.1	Organisation de la gouvernance du site	16
7.1.a	Organisation des réunions du comité de pilotage	16
7.1.b	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	16
7.2	Gestion administrative et financière	16
8	Synthèse	18

1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone Spéciale de Conservation FR1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Il a été rédigé par OGE et la DIREN IDF et validé par l'arrêté préfectoral du 3 Mars 2009.



Figure 1 : Localisation du site du Bois de Vaires-sur-Marne

1.2 L'animation

Pour la première période d'animation de 3 ans, l'animation du DocOb était portée par la Région Ile-de-France qui a désigné l'Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice. En effet la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et l'AEV précise : « lorsque la Région est désignée structure porteuse de l'animation par le comité de pilotage Natura 2000, elle en délègue l'animation à l'Agence » (CP 16-157).

Un comité de pilotage restreint organisé par la DDT le 20 mai 2021 a permis de renouveler à la présidence du COPIL Monsieur Benoît Chevron et l'AEV en tant que structure porteuse dans leurs fonctions.

L'animatrice Natura 2000 à l'AEV est Fanny Guez depuis juin 2020. Elle consacre 20% de son temps à l'animation du DocOb du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Le temps d'animation restant est réparti sur deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (40%),
- ZPS FR 1112003 des « Boucles de la Marne » (40%).

Le présent bilan reprend les activités menées de janvier 2021 à décembre 2021, neuvième année d'animation pour ce site.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques sur ce site Natura 2000 sont relatifs à l'état de conservation des espèces et habitats de la directive « Habitats Faune Flore » ayant justifié sa désignation : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) pour les espèces, la mégaphorbiaie eutrophe concernant les habitats.

Le **Tableau 1** reprend ces espèces et cet habitat ainsi que les enjeux de conservation associés.

L'importance des enjeux est fonction d'une part de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces présents et d'autre part des menaces et risques auxquels ceux-ci sont exposés.

Tableau 1 : Enjeux de conservation concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site du Bois de Vaires. (Source : OGE - DIREN IdF - Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires FR 1100819, 2009)

LES ESPECES	
Le Grand Capricorne	<p>Le Grand Capricorne est l'espèce de première importance pour le site du Bois de Vaires. Bien que l'espèce n'ait pas été observée depuis 1999, les actions de gestion adéquates doivent être réalisées afin de maintenir le site du Bois de Vaires comme un site d'accueil privilégié pour l'espèce. Des mesures de gestion ont déjà été menées par la commune de Vaires, telles que la conservation du bois mort après la tempête de 1999. La restauration de son habitat est une action prioritaire.</p> <p>Enjeux de conservation : la connaissance des exigences écologiques du Grand Capricorne laisse parfaitement percevoir quels peuvent être les enjeux de conservation. Le Grand Capricorne peut être considéré comme une espèce emblématique du complexe saproxylophage, informant sur le degré de "naturalité" des milieux boisés et forestiers et constituant un bon indicateur du vieillissement des forêts et de l'âge des arbres. Il s'inscrit au sein des écosystèmes forestiers comme un "initiateur" de cavités, un élément déterminant dans les réseaux trophiques forestiers. Son absence dans ses aires de distribution originelles peut être ressentie comme la perte d'un maillon essentiel du processus de décomposition, de recyclage et de fertilité ainsi qu'une baisse de la biodiversité de l'écosystème forestier.</p> <p>Sa présence de manière stable nécessite le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par : l'existence d'une proportion suffisante d'essence du genre <i>Quercus</i> (chênes) dans le peuplement boisé ; l'existence dans le boisement de classes d'âge diversifiées ; le maintien d'un bon niveau de conservation de ses populations ; une bonne représentativité du cortège saproxylique auquel elles sont associées ; la protection stricte de l'espèce ainsi que le maintien voire l'enrichissement naturel de la biodiversité du site (arthropodes, avifaune (insectivores), mammifères...).</p>
Le Triton crêté	<p>Le Triton crêté est la seconde espèce de grande importance dans le périmètre du site Natura 2000 du Bois de Vaires, après le Grand Capricorne. Le statut national des amphibiens s'est fortement dégradé au cours des dernières décennies. Cette dégradation est liée pour l'essentiel aux modes d'exploitation des sols qui entraînent la destruction des biotopes qu'ils leurs sont favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la réduction des habitats suite à l'extension des zones urbaines et à la multiplication des axes de communication ; ✓ la coupure des axes migratoires ; ✓ la fragmentation des habitats et le morcellement des corridors ; ✓ le remembrement et la diminution des systèmes bocagers ; ✓ la suppression des haies ; ✓ la destruction des sites de reproduction ; ✓ le comblement, l'assèchement et le drainage des zones humides ; ✓ la canalisation des cours d'eau qui assurait le renouvellement naturel des mares, des noues, des prairies humides... ; ✓ la pollution. <p>L'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce sont le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la préservation, la multiplication et la réhabilitation des biotopes qui lui sont favorables pour se reproduire (mares, zones humides...) ✓ la préservation des biotopes terrestres ; ✓ la constitution de micros-habitats terrestres ; ✓ la reconstruction et le confortement des corridors ; ✓ la limitation des risques d'introduction d'espèces prédatrices et allochtones ; ✓ la limitation des pressions d'origine anthropique ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la limitation des risques de pollution ; ✓ la reconsidération des modes d'exploitation des sols ; ✓ la protection stricte de l'espèce, de son réseau trophique dans l'optique d'une gestion durable.
LES HABITATS	
La mégaphorbiaie eutrophe	<p>La mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt nécessitant une gestion adaptée afin d'être conservée. Ce type de mégaphorbiaie peut héberger des espèces rares à l'échelle régionale (<i>Euphorbia villosa</i>, <i>Geranium pratense</i>, <i>Aconitum napellus</i>...). Cet habitat occupe une surface réduite par rapport aux prairies gérées (prairies de fauche ou pâturées) à l'échelle européenne, et possède de ce fait un intérêt patrimonial certain. Elles sont assez répandues sur le territoire, à l'étage collinéen, en domaines atlantique et méditerranéen.</p> <p>TENDANCES EVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES A L'ECHELLE EUROPEENNE</p> <p>Ces habitats sont en régression dans les zones d'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture). Les nouveaux modes d'occupation des sols ne laissent que peu de place aux mégaphorbiaies : étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt.</p> <p>Le passage à la culture entraîne souvent le drainage des terrains très défavorable au retour éventuel de la mégaphorbiaie.</p> <p>Il y a aussi une conversion de ces espaces en prairies pâturées ou passage à la prairie de fauche avec fertilisation.</p> <p>Une plantation de peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois (si on n'utilise pas de produits chimiques et si on ne réalise pas de travaux du sol).</p> <p>Ces habitats sont sensibles aux travaux de correction des rivières et à toute réduction des lits majeurs où ils se développent (nappes abaissées, espaces riverains réduits).</p> <p>L'eutrophisation de l'eau par diverses causes de pollution peut conduire au passage à des mégaphorbiaies très eutrophes.</p> <p>D'autre part, le tracé de la voie ferrée LGV Est se trouve à proximité immédiate de la mégaphorbiaie, et l'influence de ce projet sur les conditions hydrologiques de la zone n'a pu être évaluée lors de l'étude d'impact (OGE, 2002). A l'issue de cette étude, une étude hydrogéologique a été réalisée.</p> <p>On notera aussi le risque d'envahissement par des espèces végétales invasives (<i>Buddleja</i>...). L'intérêt écologique de cet habitat naturel allié aux menaces potentielles pesant sur celui-ci justifient la nécessité de sa conservation par une gestion adaptée.</p> <p>Le Docob programme deux actions de gestion conservatoire sur le site de la mégaphorbiaie du Bois de Vaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'abattage de la peupleraie. - l'entretien de la mégaphorbiaie.

Les objectifs du DocOb ont été déclinés en actions rappelées dans le **Tableau 2** :

Tableau 2 : Actions de gestion visant à remplir les objectifs visés au sein de la ZSC du Bois de Vaires
(Source : OGE - DIREN IdF. Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires - FR 1100819, 2009)

ACTIONS DE GESTION DU GRAND CAPRICORNE (ENTITE A)

N°	Action	Comment
A1	<p align="center">Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de l'existant ▪ Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers ▪ Interdire le ramassage de bois mort ▪ Favoriser la régénération naturelle ▪ Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives ▪ Maintenir une diversité des strates ▪ Maintenir des classes d'âge différentes ▪ Maintenir une diversité des essences ▪ Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire ▪ Abandon des plantations de conifères
A2	<p align="center">Créer des îlots de vieillessement et de sénescence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers ▪ Sécuriser le périmètre autours des arbres menaçant au cœur de la parcelle ▪ Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage ▪ Maintenir des espaces ouverts

ACTIONS DE GESTION DU TRITON CRETE (ENTITE B)

N°	Actions	Comment
B1	Entretien des dépressions et des mares	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle du couvert végétal de la ripisylve ▪ Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions ▪ Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase ▪ Exportation de la vase excédentaire ▪ Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords ▪ Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation voire interdiction de l'accès au public
B2	Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais ▪ Interdiction de dépôt de déchets ▪ Interdiction de combler les dépressions ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation de l'accès au public ▪ Maintenir des micro-habitats terrestres ▪ Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés ▪ Abattre les grands peupliers plantés sur la prairie
B3	Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide
B4	Créer de nouvelles mares et dépressions humides	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Défrichage du périmètre d'emprise ▪ Creusement des mares ▪ Exportation des produits de défrichage et de substrat

ACTIONS DE GESTION DE LA MEGAPHORBIAIE EUTROPHE (ENTITE C)

N°	Actions	Comment
C1	Restauration de la mégaphorbiaie eutrophe par l'abattage de la peupleraie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie
C2	Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*) ▪ Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans ▪ Coupes manuelles des espèces invasives ▪ Echaronnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)

1.4 Missions de la structure animatrice

Le rôle de l'AEV dans l'animation du DocOb du site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne s'articule autour des missions suivantes :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation du site.
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences,
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site.
- Information, communication et sensibilisation.
- Participation à la cohérence des politiques publiques.
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan est structurée selon les missions ci-dessus, et se propose de détailler les réalisations de 2021.



Figure 2 : Visite de terrain du Comité de pilotage 2018 © AEV, J-F Antoine, 2018

2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

Certains outils développés par Natura 2000 ont pour but direct de maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats naturels cibles de la ZSC. Il s'agit de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte et de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN). Les paragraphes suivants se proposent d'explicitier les actions d'animation que l'AEV a mise en place pour faire jouer ces leviers.

Remarque : l'engagement d'exploitants agricoles dans des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), mission importante des structures animatrices et notamment de l'AEV au sein des autres sites dont elle assure l'animation, n'entre pas dans les objectifs ici du fait du contexte péri-urbain et de l'absence d'activités agricoles sur la zone.

2.1 Animation des contrats Natura 2000

2021 était une année de transition avant la nouvelle PAC et ainsi la sixième année où la contractualisation a été possible pour la nouvelle programmation du FEADER sur la période 2014-2020.

Quatre contrats sont en cours :

- Entretien de la mégaphorbiaie eutrophe – signé en 2016.
- Restauration des mares - signé en 2017.
- Arrachage de l'Aster à feuilles de Saule qui envahit la mégaphorbiaie, entretien de ripisylve et de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles- signé pour la période 2020-2022 (contrats écourtés du fait de la période de transition entre 2 programmations).
- Abattage de peupliers qui envahissent la mégaphorbiaie- signé pour la période 2020-2022 (contrats écourtés du fait de la période de transition entre 2 programmations).

Entretien de la mégaphorbiaie eutrophe



Figure 3 : Mégaphorbiaie du Bois de Vaires colonisée par l'Aster à feuille de saule © AEV, S. Coste-Durieux, 2019

Un contrat Natura 2000 a été signé par l'AEV en 2016 pour la fauche avec export de la mégaphorbiaie du Bois du Gué de l'Aulnay, dit Bois du Marais (2,4 ha).

Il était prévu de faucher un tiers de la surface chaque année, en deux fois : en mai et en septembre, avec export, afin de provoquer l'épuisement de l'Aster-à-feuilles-de-saule présent sur le site (espèce invasive en Île-de-France). Deux-tiers de la surface sont laissés intacts, afin de constituer une zone refuge pour la faune (amphibiens, odonates, avifaune...).

Les zones de fauche sont les suivantes :

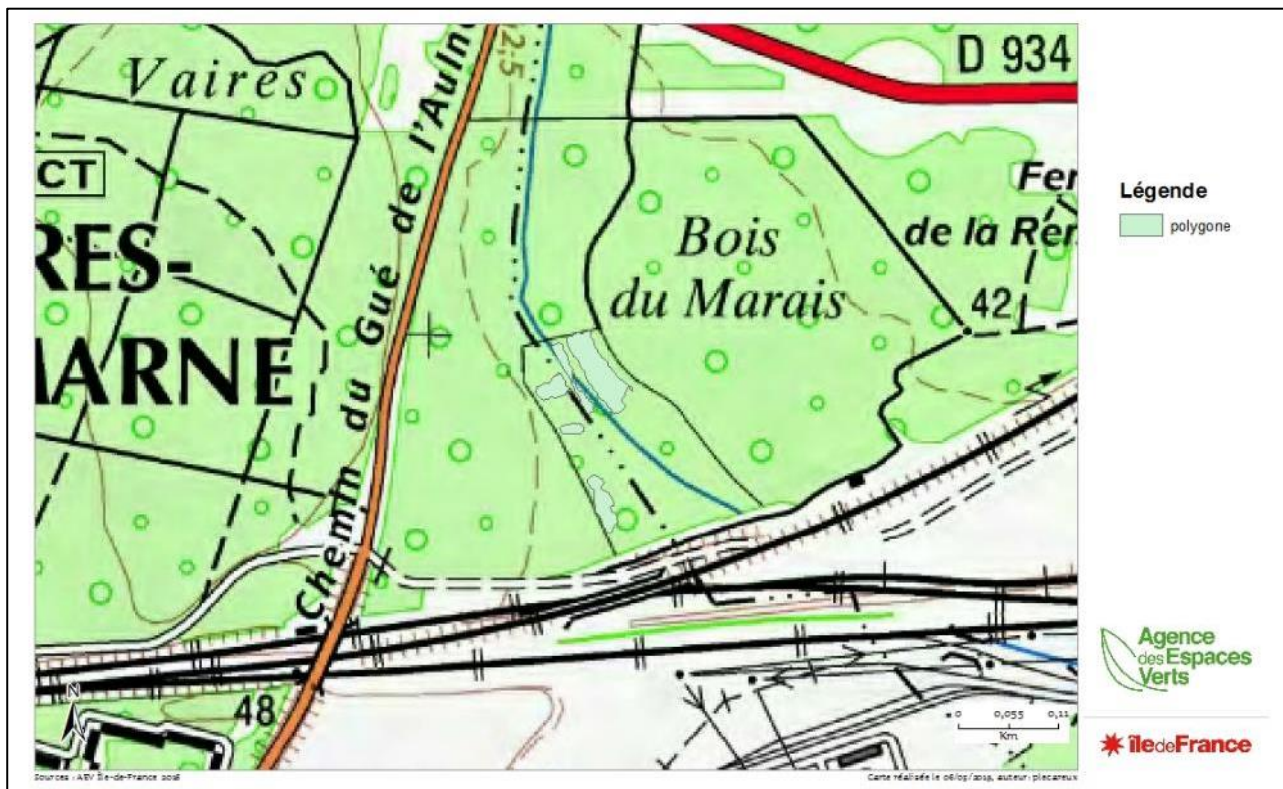


Figure 4 : Zones de fauche avec export de la Mégaphorbiaie du Bois de Vaires colonisée par l'Aster à feuille de saule pour l'année 2019 © AEV, Pierre Lecareux, 2019

La chargée de mission Natura 2000 a suivi le contrat en 2020 en lien avec son collègue Pierre Lecareux gestionnaire de la forêt régionale sur ce secteur.

Arrachage de l'Aster à feuilles de Saule qui envahit la mégaphorbiaie, entretien de la ripisylve et de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles.

Il s'agit d'éliminer les espèces exotiques envahissantes (Aster à feuilles de saule, solidage,...) et de favoriser le non embroussaillage de la mégaphorbiaie.

La bonne conservation de la mégaphorbiaie nécessite également l'abattage d'arbres venant dégrader sa structure et sa composition, ainsi que la bonne continuité hydraulique du ru. Les arbres seront façonnés et mis en piles afin de recréer des abris propices à de nombreuses espèces présentes sur cet espace.

Un arrachage manuel de l'Aster à feuilles de saule a été réalisé en septembre 2021

Abattage de peupliers qui envahissent la mégaphorbiaie.

Il s'agit de favoriser l'apparition d'une formation de type prairie humide. L'opération consiste à abattre l'ensemble du jeune peuplement de peuplier venant refermer et dégrader la mégaphorbiaie. Les plus petits sujets seront broyés avec maintien de la matière au sol, les arbres les plus gros seront façonnés et mis en pile pour recréer des abris.

En 2021 les zones d'abattage ont été précisées et les arbres seront mesurés en 2022 pour la coupe.

Tableau 3 : Synthèse des contrats Natura 2000 **ni agricoles ni forestiers** en cours ou terminés au sein de la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne

Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Espèces et habitats concernés	Surface ou nb	Mesures du DocOb liées
AEV (Bois du Marais)	16 755,96 €	12/12/2012	Restauration de trois mares forestières	Triton crêté	3 mares	B1
AEV (Bois du Marais)	13 806,62 €	17/12/2012	Restauration de mares et entretien de milieux ouverts (mégaphorbiaie)	Triton crêté Mégaphorbiaie eutrophe	5 mares 2,4 ha	B1 C2
AEV (Vallée de la Marne)	10 256,85 €	12/12/2016	Entretien de la mégaphorbiaie	Mégaphorbiaie eutrophe	2,7 ha	C2
AEV (Vallée de la Marne)	13 707,79 €	19/07/2017	Restauration de trois mares forestières	Triton crêté	3 mares 0,025 ha	B1
AEV (Vallée de la Marne)	26 490 €	02/11/2020	Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ; Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.	Mégaphorbiaie eutrophe	1ha 500 ml de ru	C2
AEV (Vallée de la Marne)	24 428 €	12/04/2021	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Mégaphorbiaie eutrophe	2,5 ha	B3

2.2 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 du site du Bois de Vaires-sur-Marne permet une prise en compte minimale des enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels au titre desquels le site Natura 2000 a été désigné, à travers des actions de gestion courantes et peu contraignantes. Le signataire s'engage à respecter les points prévus par grands types de milieux (forêts, milieux ouverts, milieux humides, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

La charte a été signée en 2018 côté bois communal, sur 54 hectares, par la Mairie de Vaires-sur-Marne. En 2020 la charte Natura 2000 a été signée pour la propriété régionale sur le Bois de Vaires.



Figure 6 : Bois de Vaires communal © AEV, J. Laviaille, 2017

3 Évaluation des incidences des projets

La chargée de mission Natura 2000 est souvent sollicitée dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis. Concernant le site Natura 2000 du Bois de Vaires les sollicitations sont toutefois plus rares du fait du contexte particulier du site, dont l'emprise se résume à un boisement communal (sur la commune de Vaires-sur-Marne) et un boisement en propriété régionale, sur une surface totale d'environ 100 hectares.

Il n'y a pas eu de sollicitation en 2021.

4 Suivis scientifiques et techniques

4.1 Suivis écologiques

Suite aux travaux de restauration et de création de mares réalisés par l'AEV en 2013 et 2014, destinés à rétablir et renforcer les milieux les plus favorables à la reproduction et la conservation du Triton crêté au sein du site Natura 2000, l'AEV assure depuis 2015 un suivi de l'espèce afin de juger de l'efficacité des actions engagées. Le Protocole de suivi des Amphibiens des mares proposé par le Groupe Réserves Naturelles de France "Amphibiens et Reptiles", est appliqué par l'équipe de techniciens et d'agents de l'AEV qui gère le Bois de Vaires et le Bois de Brou.

4.1.a Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.

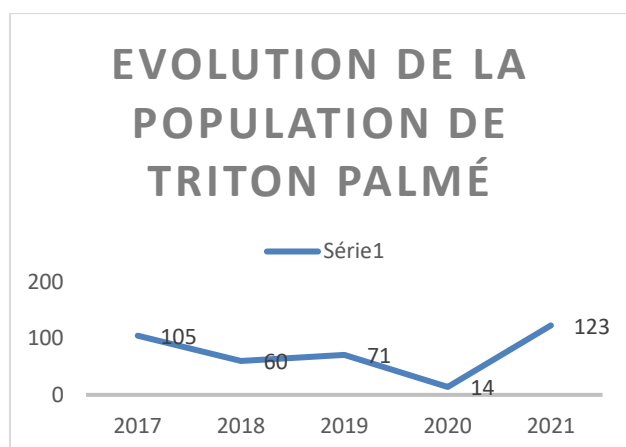
Le triton crêté n'a pas été retrouvé dans les mares du site Natura 2000 en 2021. Il n'a pas été revu sur le site depuis les travaux de la LGV-Est.

Le triton palmé a en revanche pu être contacté, ainsi que présenté dans le **Tableau 4**.

Tableau 4 : Résultats du suivi des amphibiens réalisé à partir du 05/05/2021 dans le Bois de Vaires

	Mares 1 et 2		Mare 3		Mare 4		Mares 5 et 6		Mare 7		Mare 8		Mare 9		Mare 10		Mare 11 / 12 / 13		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		
Triton palmé	2	6	7	11	4	16	8	17	0	4	4	5	0	1	0	2	24	12		123

Les résultats sont très encourageants. Nous avons retrouvé du triton palmé sur l'ensemble du site Natura 2000 et en quantité satisfaisante, surtout à la vue des résultats très mauvais de 2020. Toujours pas de tritons crêtés.



4.1.b Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000



Figure 7 : Suivi des amphibiens dans les Bois de Brou et Vaires © AEV, J. Laviaille, 2017

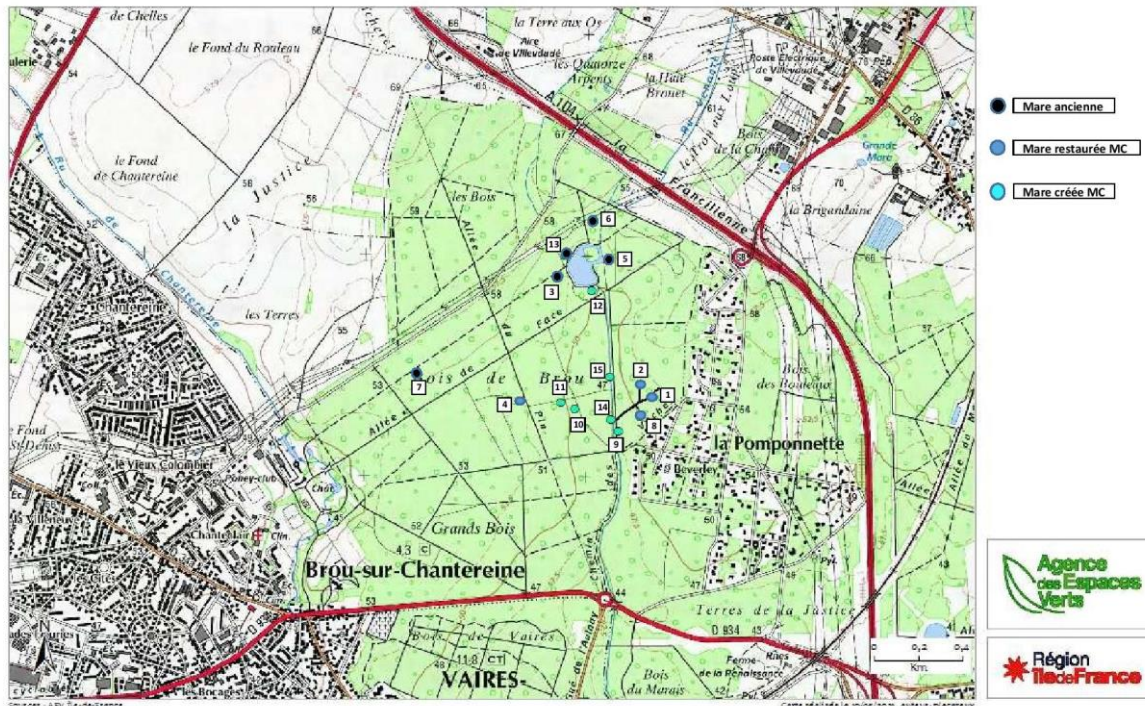
Le Triton crêté a été retrouvé à plusieurs reprises dans le Bois de Brou en 2021, ainsi que présenté dans le **Tableau 5**.

Tableau 5 : Résultats du suivi des amphibiens réalisé à partir du 18 au 21 mai dans le Bois de Brou

	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		12		13		14		15		TOTAL
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F			
Palmé	2	3	2	1			4	5					46	20	2	5	1	3		1		2						1	1		99
Ponctué							2	4					21	2																29	
Alpestre	2	3						1					5	23																34	
Crêté	2												1	3																6	

Bois Régional de Brou

Localisation des mares 2021



5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Création et mise à jour d'outils de communication

Le site Internet de Natura 2000 en Seine-et-Marne : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires> présente le dispositif Natura 2000 et les enjeux spécifiques du bois de Vaires. Il donne également des compléments d'informations aux usagers, notamment par rapport aux évaluations des incidences.

La plaquette de communication nécessite une mise à jour.

5.2 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Réseau Natura 2000 en Île-de-France

Participation à la vie du réseau Natura 2000 en Île-de-France en 2021 :

- 21/09/2021- journée ZPS à destination des animateurs et gestionnaires de milieu naturel, sur la RNR du Grand Voyeux (matinée) et le Parc du Pâtis (après-midi) ;
- 02/11/2021 - rencontre nationale des élus Natura 2000.

Propriétés régionales en périmètre Natura 2000

D'autre part, hors sites Natura 2000 animés par l'AEV, de nombreuses propriétés régionales se trouvent en périmètre Natura 2000 : environ 3100 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernés. L'animatrice Natura 2000 joue occasionnellement le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le technicien responsable du site à l'AEV. Elle suit donc la vie de ces sites de manière variable en fonction de l'importance des enjeux Natura 2000 sur les propriétés régionales concernées et de

l'avancement des différents DocOb. Pour rappel, les ZPS et ZSC concernées sont :

- Sites de Seine Saint Denis.
- Massif de Rambouillet.
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines.
- Coteaux et boucles de la Seine.
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents.
- Bassée et plaines adjacentes.
- La Bassée.

Ainsi, La chargée de mission Natura 2000 a accompagné ponctuellement les techniciens dans le suivi administratif des contrats Natura 2000 qui concernent la ZPS des sites de la Seine-Saint-Denis et la ZSC des Coteaux et boucles de la Seine.

6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

La chargée de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement du territoire soient en accord avec les objectifs du DocOb. Pour cela, elle se rend aux différentes réunions et comités sur les sujets qui peuvent toucher aux enjeux Natura 2000 (urbanisme, aménagement, études...).

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage

La réunion de comité de pilotage est prévue en février 2022.

7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

La chargée de mission Natura 2000 a échangé tout au long de l'année avec les missions Natura 2000 de la DDT de Seine-et-Marne et de la DRIEAT, notamment pour le suivi régulier des contrats Natura 2000 en cours et en projet sur la ZSC.

7.2 Gestion administrative et financière

Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer de la Présidente de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV est dotée d'un conseil d'administration qui habilite sa Présidente à signer les documents officiels. Ainsi, la chargée de mission Natura 2000 prépare pour les différents conseils les délibérations et rapports permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

Suivi administratif et financier

Chaque année, la chargée de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du Docob auprès de la DRIEAT. Elle dépose également la demande de

paiement relative à l'animation de l'année précédente, et procède au suivi administratif et financier de l'animation.

De plus, la chargée de mission Natura 2000 s'occupe également du suivi administratif et financier des contrats Natura 2000 dont l'Agence des espaces verts bénéficie en tant que gestionnaire de propriétés régionales. Elle appuie ses collègues gestionnaires pour le montage des dossiers de demandes de subvention et de paiement relatifs aux contrats Natura 2000.

8 Synthèse

- ✓ L'année 2021 a été marquée par l'absence pendant plusieurs mois de la chargée de mission Natura 2000 en congés maternité, réduisant en partie l'activité Natura 2000.
- ✓ Aucun COPIL n'a eu lieu en 2021, la prochaine réunion été programmée pour février 2022.
- ✓ Le DocOb et le site internet nécessitent une mise à jour importante.
- ✓ Les contrats Natura 2000 pour l'arrachage d'aster dans la mégaphorbiaie eutrophe et l'entretien de la ripisylve et l'extension de la mégaphorbiaie eutrophe ont été suivi avec le technicien de site.